



FRÈRES DE
SAINT-JEAN

Frère François-Xavier Cazali
Prieur général

Rimont, le 19 juillet 2020

Lettre à M. Suarez-Pazos, président de l'AVREF

Monsieur,

C'est avec attention que j'ai lu votre dossier « L'ombre de l'aigle ». Je tenais à vous partager quelques réflexions à l'issue de ma lecture. Je connais l'histoire des origines de votre association, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le partager avec deux de vos fondateurs au cours d'échanges constructifs, je reconnais l'intention juste qui anime votre association et qui finalement, n'est pas si éloignée de la mienne en tant que Prieur général des Frères de Saint-Jean.

Tout d'abord, sachez que j'ai apprécié qu'à maintes reprises dans les 90 pages de votre rapport vous souligniez le travail de réforme que nous avons entrepris depuis plusieurs années et qui s'est tout particulièrement concrétisé lors de notre dernier Chapitre général. Je n'ai pas lu dans votre rapport de demande de dissolution de notre communauté, comme vous aviez pu l'exprimer dans le passé même si la citation dans le journal La Croix comme quoi « *c'est toute la communauté qui est vérolée* » me l'avait fait craindre et m'a heurté. Puis-je espérer que votre position a évolué et que vous avez désormais espoir dans le fait que, malgré les turpitudes réelles qui ont marqué notre histoire, les Frères de Saint-Jean peuvent être renouvelés et que du bon peut toujours sortir de notre communauté ? Depuis des années, non sans parfois des erreurs ou des maladresses, nous sommes résolument engagés dans ce travail sans lequel, je vous rejoins, il n'y a pas d'avenir pour notre communauté.

Au démarrage de votre dossier, je regrette qu'au milieu de faits avérés, vous citiez nominativement des frères sur la base de faits non vérifiés et non jugés, ou qui ont fait l'objet d'un non-lieu, sans prise en compte de la présomption d'innocence. Malgré votre souci appréciable d'objectivité, je regrette aussi certaines affirmations inexactes, certaines omissions, et des interprétations qui ne correspondent pas au réel.

Je ne souhaite cependant pas nier la gravité ou l'ampleur des abus qui ont été commis par notre fondateur ou des frères. Vous le savez sans doute, j'étais membre de la Commission SOS abus lorsque nous avons rendu public [son rapport](#) en mai 2019. J'ai donc entendu, directement ou indirectement, de nombreuses victimes. Nous avons tenu à rédiger ce rapport pour rendre compte, certes des chiffres, mais aussi des constats que nous avons tirés des témoignages et qui ont nourri le travail du Chapitre général. Cette transparence était une première, et vous reconnaissez d'ailleurs le « *caractère novateur* » de ce rapport dans votre dossier. Il manifestait de

façon concrète l'engagement des responsables de la communauté à vouloir aller au bout de la démarche de réforme initiée déjà depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs dans cette même volonté que le Chapitre général a décidé la mise en place d'une commission interdisciplinaire chargée d'établir précisément le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau Vive et les abus sexuels commis par le père Marie-Dominique Philippe et par certains membres de la Communauté. Identifier les racines d'un mal plus profond et plus ancien est un grand éclairage pour mieux reconnaître la source et les lieux de transmission d'erreurs graves, jusque dans notre communauté. La commission implique des experts reconnus indépendants de différentes disciplines. Le travail historique réclamé demandera du temps avant de pouvoir mieux comprendre et répondre aux questions légitimes que vous soulevez.

Vous soulignez également l'importance de l'indépendance de la Commission SOS abus et vous avez raison. Avec l'expérience et depuis sa mise en place en 2015, la Commission a évolué tant dans sa composition que dans son mode de fonctionnement, intégrant des laïcs, psychologue et juristes. En 2019, nous avons sollicité la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie de la Conférence des Evêques de France afin qu'elle nous donne son avis critique sur son fonctionnement. Sur les recommandations de la commission SOS abus elle-même, nous en avons confié la présidence à un magistrat. Et les frères qui y participent n'ont pas de responsabilité au niveau du gouvernement de la communauté. Il est à noter que la présence de frères au sein de la commission répond à une attente que nous avons souvent constatée de la part des victimes. Dans l'un ou l'autre cas, il est arrivé qu'une personne se soit adressée à la cellule d'écoute de la CEF ou une autre instance, et une collaboration a pu permettre que soit respecté le désir de la personne de ne pas avoir à rencontrer une personne de la commission SOS abus. Je tiens aussi à vous affirmer que depuis sa création, la collaboration avec les autorités civiles et ecclésiastiques a toujours été une réalité. Et si des procédures sont en cours, tant au niveau civil qu'ecclésiastique, c'est aussi le fruit de cette collaboration. J'ajoute que la totalité des cas traités par la commission SOS abus ont été présentés à la gendarmerie pour vérification de la conformité de leur traitement aux exigences de la justice civile.

Vous regrettez d'ailleurs dans votre dossier que nous n'allions pas plus loin dans la transparence en donnant les noms des frères qui font l'objet d'une procédure, qu'elle soit ecclésiastique ou civile. Cela a également fait débat en interne, je ne vous le cache pas, mais nous avons décidé de ne pas donner le nom d'un frère tant que la justice civile ou la justice ecclésiastique n'a pas abouti, et ce, quelle que soit notre propre conviction sur la réalité des faits. Il nous revient aussi d'être garant du droit, et citer des personnes avant les conclusions d'une procédure ne nous paraît pas ajusté même si dans certains pays cette pratique existe. Ce qui ne nous empêche pas de prendre les mesures conservatoires si nécessaire. Je sais combien cela peut être douloureux, voire source de colère pour certaines victimes, et ce d'autant que, par le passé, nous n'avons pas toujours agi comme il l'aurait fallu face aux récits qu'elles nous faisaient. En outre, il est parfois difficile de comprendre ou d'admettre la lenteur de certaines procédures, lenteur que nous subissons aussi dans l'exercice de nos responsabilités.

Votre dossier nous interpelle sur l'accompagnement des victimes qui se résumerait à une demande de pardon. Bien sûr la seule demande de pardon ne peut suffire. Via la commission SOS abus, au-delà de l'accueil et de l'écoute, nous essayons d'aider les victimes sur des aspects concrets, y compris financiers, par exemple en les dédommageant des frais de thérapie qu'elles

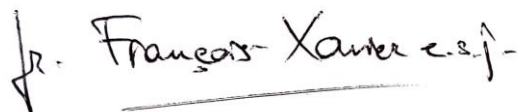
ont dû engager. Et sur ces questions de réparations financières, comme toutes les communautés et diocèses, nous sommes dans l'attente des travaux de la CEF et de la CORREF pour mieux ajuster nos réponses. Sur cette question de l'accompagnement des victimes, nous serons toujours en deçà de ce qu'il faudrait faire, et rien ne sera jamais suffisant pour réparer des existences parfois brisées. En revanche, il est de notre responsabilité de toujours rester en questionnement, en réflexion, avec l'aide des professionnels et en dialogue avec les victimes elles-mêmes.

Vous soulignez la nécessité qu'une même prise en charge puisse se faire quel que soit le pays ; c'est un point sur lequel nous avons commencé à travailler. La commission SOS abus a déjà eu l'occasion de coopérer avec des cellules d'écoute diocésaines locales lorsque l'affaire a lieu à l'étranger, tout en veillant à ce que le niveau d'exigence n'en soit pas diminué.

Beaucoup de choses restent à faire et le défi est grand. Beaucoup de choses sont aussi engagées et ont déjà été profondément modifiées, que ce soit dans le discernement des vocations, la formation initiale et continue des frères, en intégrant notamment les apports des sciences humaines, la formation des frères à la prévention des abus et la mise en place des procédures. Sur la question essentielle de l'accompagnement spirituel, nous en avons fait une priorité et j'ai d'ailleurs envoyé une lettre aux frères cette année sur cette question, afin de redonner les enjeux notamment en termes de formation. Nous avons une commission, la COFASA (Commission sur la Formation de la vie Affective et Sexuelle et à l'Accompagnement) qui, avec l'aide d'experts, pilote cette question afin de garantir la qualité de l'accompagnement spirituel, ce qui passe par une formation ad hoc, une supervision etc.

Nous avons rendu grâce à l'issue du Chapitre général de 2019 du chemin spirituel parcouru par le Chapitre qui a été un chemin de conversion et de discernement. Un chemin dans lequel nous nous sommes résolument engagés, encouragés par l'Eglise, et dont le prochain Chapitre général 2022 constituera une étape importante. Et j'espère qu'un jour, nous pourrions constater ensemble que oui, la vie a continué de circuler dans notre communauté et que, envers et contre tout, des jeunes ont eu raison de vouloir continuer à donner leur vie en tant que frères de Saint-Jean. C'est en tout cas une conviction forte qui m'anime et que je voulais vous partager.

Recevez mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink that reads "Fr. François-Xavier c.s.j." with a horizontal line underneath the name.

Frère François-Xavier Cazali, *Prieur général*